



FICHE TECHNIQUE MARS 2013

RÈGLES MOYEN COURRIER

LES JOURS OFF

14 jours off par mois (13,33 en moyenne aujourd'hui : 12 mensuels + 3 trimestriels + 1 RS).

- Le repos long mensuel S4 ou S6 dépend du rythme choisi.

3 TYPES PLANNING

Le PNC a le choix entre 3 alternances activité-repos (il ne s'agit pas de rythmes fixes mais de maximas) :

- **4ON - 3OFF** - Repos long = **S4** (Rythme par défaut)
- **4ON - 2OFF** - Repos long = **S6**
- **6ON - 3OFF** - Repos long = **S6**

La mise en place des 2 derniers rythmes est conditionnée à un effectif minimum (20 %).

Accolement du repos long aux CA à partir de 7 jours de CA (identique ACG 2008).

- La mise en place des 3 rythmes nécessite des modifications des outils informatiques de planification. L'entreprise prévoit une mise en oeuvre pour les tours de service de septembre 2013. Dans l'intervalle, des règles transitoires seront appliquées pendant 5 mois (à l'heure où cette fiche est rédigée, ces règles transitoires font toujours l'objet de négociations).

LES NOUVELLES LIMITATIONS

- Le **TSV** max en programmation dépend de l'heure de début d'activité et du nombre d'étapes. La limite max est de 12h.
- Les limitations en **TV** (temps de vol programmé par service de vol) dépendent de l'heure de début de TSV et du nombre d'étapes. Elles sont limitées à 8h sauf pour les périodes de vol en 2 étapes dont le TSV débute entre 6h00 et 19h59 (max 8h30).

Pour permettre l'enchaînement des activités, le **RPC** a été diminué :

- 14h dont 1 RNN si tous les TSV programmés de la rotation sont de 10h ou moins.
- 16h dont 1 RNN si un des TSV programmés de la rotation est supérieur à 10h.
- 20h dont 1 RNN si le dernier TSV programmé de la rotation est supérieur à 11h.

Le RPC sera porté à 3 RNN si :

- La rotation comporte une PV supérieure à 8h (max 8h30).
- La somme des PV de la rotation est supérieure à 22h (max 24h).

RNN

- La définition du **RNN** a été modifiée :
8 heures consécutives entre 21h et 9h (-1h par rapport ACG 2008).

VOL MATINAUX

- Le nombre de service de vols matinaux consécutifs maxi en programmation :
 - 3 pour les volontaires 4ON (à l'exception des rotations 4 ON).
 - 4 pour les volontaires 6ON.

VOL DE NUIT

Après une rotation comportant un vol de nuit, il sera positionné

- 2 OFF pour les volontaires 4ON/2OFF
- 3 OFF pour les volontaires 6ON/3OFF ou 4ON/3OFF.
- 1 seul vol de nuit par mois (sauf accord du PNC).

LE COMPTEUR RADD CJR

Il s'agit d'un compteur de RADD libérable par tranche de 24 heures à l'initiative du PNC sous forme de **DDA gratuit**. C'est le même principe que sur les Bases provinciales.

En exploitation lors d'une arrivée retardée à la base, le RPC peut être réduit jusqu'à 12 heures et l'activité du lendemain maintenue (*uniquement si le PNC est d'accord*).

Dans ce cas, 6 heures de RADD sont attribués par tranche de 30 min de réduction du RPC et un hébergement est proposé au PNC.

Exemple d'un RPC qui est réduit de 14 heures à 12 heures = 24 heures de RADD dans le compteur CJR.

DOUBLE ACTIVITÉ et RADD CJR

En exploitation lors d'une arrivée retardée à la base au-delà de 23:45 loc (*le temps de service de vol déborde sur la journée ON suivante*), l'activité du lendemain pourra être maintenue sous certaines conditions.

- Accord du PNC.
- Un hébergement est proposé.
- Heure maxi arrivée bloc = 01:00 loc.
- Dans ce cas, un RADD supplémentaire sera donné par tranche de 15 minutes de retard.

Exemple d'une arrivée à 00:50.

36 heures de RADD CJR dans le compteur du PNC.

LES NOUVELLES ACTIVITÉS

Les vols vers AMMAN, DAMAS et EREVAN seront effectués par les PNC MC.

La desserte **AMN** et **DAM** se fera en 320 à 4 PNC.

RÉSERVES

Disparition des réserves domiciles.

Bloc de 4 jours ou 6 jours, selon le rythme choisi (*36 jours maxi par an, 30 jours entre chaque bloc*).

UTILISATION DES DISPERSIONS

Les règles d'utilisation de la dispersion ont été assouplies.

- Jusqu'à J-2 à 21:00 : nouvelle programmation pas de RADD.
- De J-2 / 21:01 à J-1 / 21:00 : avec l'accord du PNC, 12 heures de RADD.
- À partir de J-1 / 21:01 : avec l'accord du PNC, 24 heures de RADD.

LES RAISONS DE TOUTES CES MODIFICATIONS (du point de vue de l'entreprise)

- Aujourd'hui, à ORY le rendement moyen journalier avion (RMJ) est de 7h40. 6 à 8 coques basées ORY ne sont pas utilisées pendant la journée. L'objectif est d'augmenter le RMJ de 2 heures en insérant des vols dans le programme de l'après-midi.
- À CDG, l'objectif est de faire évoluer le RMJ de 9h30 à 10h15.
- La finalité est de construire des rotations avions qui par l'optimisation des relèves PN se feraient en 2 services de vol (2 équipages PNT + PNC par avion par jour).
- Une des conséquences est la communalité des rotations PNC/PNT et donc un alignement des limitations de chaque population à l'intérieur des services de vol.